

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C^o,

Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. HAYAS-LAPPITE et C^o,

Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Janvier 1873.

Chronique générale.

Au moment où l'on parle beaucoup de M. Fournier, notre ministre auprès du roi Victor-Emmanuel, et de M. le comte de Bourgoing, qui vient de donner sa démission d'ambassadeur auprès de Pie IX, il n'est pas sans intérêt de dire quelques mots de la carrière de ces deux diplomates.

M. Fournier est un de nos agents diplomatiques les plus anciens et les plus distingués. Il a acquis tous ses grades sous l'Empire par son mérite et son talent. Premier secrétaire de l'ambassade de France à Saint-Petersbourg, il fut nommé, il y a environ dix ans, ministre de France à Stockholm, et conserva ce poste, où il s'était acquis l'amitié toute spéciale du roi Charles XV, jusqu'au moment où il fut désigné, cette année, comme ministre de France à Rome. M. Fournier unit, dit-on, à beaucoup d'intelligence et d'esprit, un caractère très-ferme.

M. le comte de Bourgoing n'a servi que peu d'années dans la diplomatie. Il était secrétaire de légation sous le règne de Louis-Philippe, quand à la révolution de 1848 il donna sa démission. Tout le temps de l'Empire, il se tint éloigné des affaires publiques, mais il employa utilement ses loisirs, et composa une histoire de la diplomatie sur la révolution française, livre qui fut très-remarqué par un juge éminent en matière historique, M. Thiers. Le comte de Bourgoing fut nommé, l'an dernier, ministre de France à La Haye, et cette année, ambassadeur près le Saint-Siège.

Le comte de Bourgoing est le cousin du baron de Bourgoing, ancien écuyer de l'empereur. Un autre de ses cousins, portant le même nom, était ancien ambassadeur et sénateur.

On signale que les bureaux de poste de Belleville et de Montmartre sont ceux de tout Paris qui expédient le plus de journaux radicaux ou de brochures malsaines en province.

A partir de 5 heures du soir, on voit une grande quantité d'ouvriers, de femmes, d'enfants, affranchir les feuilles radicales, achetées par eux pour les envoyer à leurs parents ou à leurs amis des départements.

Grâce à leur zèle, la propagande s'étend aux campagnes et menace d'envahir les cantons les plus rebelles au radicalisme.

Le *Messageur de Toulouse* a annoncé l'arrestation du sieur Jacob, ex-agent de la sûreté sous le proconsulat de M. Duportal, et de cinq autres habitants du faubourg Saint-Cyprien, inculpés d'affiliation à l'Internationale.

Le commissaire central, accompagné d'une escouade d'agents, a procédé à des perquisitions domiciliaires qui ont amené l'arrestation de plusieurs membres de la fameuse société secrète. Jacob a même opposé aux agents une résistance assez vive.

Des mandats d'amener ont été lancés aussi contre plusieurs affiliés de l'Internationale, habitant les environs de Toulouse, notamment à Cazères et à Carbonne. A Martres-Tolosane, deux affiliés sont tombés entre les mains des représentants de l'autorité. On parle en tout de quarante arrestations.

Or, en même temps que l'autorité procédait à l'arrestation de ces individus, des ordres étaient expédiés dans quelques départements voisins de nos frontières, pour surveiller rigoureusement les menées de nombreux agents de cette association qui avaient éveillé les soupçons à la suite d'une réunion qui a eu lieu récemment près du Mont-Cervin, dans les Alpes bernoises.

Des détails très-précis sont parvenus à Paris, sur une prochaine évolution parmi les internationalistes. Ils doivent se répandre dans nos départements avec la mission

d'aider et d'activer le mouvement pétitionniste et de seconder les chefs du parti radical dans tout ce qui peut être fait pour renverser le gouvernement.

On sait que le nombre est très-élevé des intéressés retardataires qui n'ont pas encore fait les déclarations nécessaires pour la reconstitution des actes de l'état-civil détruits par la commune.

Un arrêté reporte au 25 février la date du dernier délai assigné à ces retardataires pour faire les déclarations prescrites par la loi.

Le gouvernement prussien a fait savoir à tous les journaux allemands et polonais de la province de Posen que la reproduction du passage de l'allocution du pape concernant l'Allemagne amènerait immédiatement leur confiscation.

La *Gazette de l'Allemagne orientale* publie néanmoins le passage en question, en déclarant qu'elle se laisse guider par son opinion et non pas par la police.

Königsberg (Prusse), 31 décembre.

L'ancienne maison de banque E. M. Jacob a suspendu ses paiements. Le passif est estimé par les uns à 600,000 thalers seulement, et par les autres à 3 millions de thalers.

L'AMI TERRIBLE.

C'est de M. Barthélemy Saint-Hilaire que nous voulons parler.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, dont l'*Union* disait hier soir, avec beaucoup d'esprit, « qu'il n'est pas éloigné de proclamer que Dieu est grand, à la condition que M. Thiers soit son prophète, » vient toujours, dans les entr'actes, avec sa manie écrivain-lante et écrivassière et ses effusions épisto-

liaires, occuper la scène désertée par les acteurs sérieux du drame, et rappelle à la fois les clowns de Shakespeare et les clowns du Cirque.

Il ne faut ni prendre tout-à-fait au sérieux ses exercices ni trop les mépriser. Dans la situation où sont les conservateurs, ils doivent avoir l'oreille tendue et l'œil ouvert au moindre bruit, à la plus petite lumière. Tout a son importance, mêmes les lettres de M. Barthélemy Saint-Hilaire. Nous avons été tant de fois surpris dans notre dernière guerre avec l'étranger ; c'est bien le moins que les conservateurs, qui seuls ont fait cette guerre si féconde en enseignements et, hélas ! en déceptions, aient appris à se garder dans leur camp.

Donc, tandis que l'Assemblée de Versailles a pris ses vacances de Noël et du 1^{er} janvier, tandis que M. Thiers s'accorde un congé à l'Elysée, tandis que la vie de famille reprend ses droits annuels et que le polichinelle et la boîte de bonbons exercent leur tyrannie traditionnelle, M. Barthélemy Saint-Hilaire écrit.

Les deux premières lettres de lui que les journaux ont reproduites, sont adressées : l'une à M. le marquis d'Andelarre et l'autre à M. Agricol Perdiguier, ancien ouvrier, ancien représentant du peuple en 1848, et burgrave républicain. Avez-vous bien lu cette dernière lettre ? C'est là qu'on trouve ces lignes, qui valent leur pesant d'or :

« La dernière combinaison ministérielle avait pour but de constituer une majorité de gouvernement, en faisant des avances au centre droit. Il aurait fallu attendre l'effet de cette démarche et voir ce qu'elle produirait. Le mouvement dissolutionniste vient compliquer et précipiter les choses. Il n'est pas encore possible de voir ce qui en sortira. »

Jamais on n'a plus gauchement éventé la mèche que ne le fait dans ce passage le plus vieux et le plus terrible ami de M. Thiers.

Le Goral partit comme une flèche, et l'on venait à peine de déposer à tâtons le blessé dégouttant d'eau et de sang, sur le brancard improvisé qu'entouraient ses enfants inquiets et désolés, quand une flamme brillante jaillit au pied de la montagne.

Presque aussitôt les Moscovites, croyant sans doute les Polonais déjà loin, cessèrent le feu qu'ils avaient jusqu'alors dirigé un peu au hasard sur plusieurs points, et s'occupèrent du massacre des prisonniers et de l'incendie du village.

La petite troupe put, à la faveur des ténèbres, gagner la colline sans être inquiétée.

Là, les volontaires déposèrent près du feu le vieillard blessé auquel la pâleur de son visage, ses yeux fermés et la rigidité de ses membres donnaient l'apparence d'un cadavre. Son cœur battait encore cependant et sa poitrine se soulevait sous l'effort d'une respiration pénible.

A côté du moribond, l'abbé Rascomsky, agenouillé, entr'ouvrait doucement son dolman ensanglanté pour poser un premier ap-

pareil sur sa blessure, pendant que Marpha, pâle comme un marbre, mais les yeux secs et brillants d'un éclat fiévreux, frictionnait énergiquement les pieds et les mains de son père pour retenir aux extrémités la chaleur prête à refluer vers le cœur.

Les volontaires consternés formaient autour de la civière un cercle muet ; la douleur était peinte sur tous ces fiers visages, ce n'était pas seulement un chef prudent et habile qu'ils perdaient, tous regardaient l'ancien propriétaire d'Atrada comme un père.

Le bonnet à la main, ses longs cheveux collés sur ses épaules par l'eau qui en ruisselait, Magnus, à genoux sur la terre, les yeux fixés sur son maître et son ami, pleurait comme un enfant.

— Pauvre père, murmura César, quel changement depuis que nous l'avons quitté ! — Il a tant souffert, fit Chusco, car jamais il ne s'est fait d'illusion, lui.

— Mon père ! mon bon père ! s'écria tout-à-coup Marpha.

Le vieillard venait d'ouvrir les yeux ; un moment il arrêta sur ceux qui l'entouraient

un regard hésitant comme quelqu'un qui, revenant à lui après un long évanouissement, cherche à recueillir ses souvenirs, puis deux taches rouges, rapides, fugitives, colorèrent ses joues amaigries, un sourire d'une inexprimable douceur plissa ses lèvres blêmes, et, d'une voix faible, il murmura en essayant de soulever son bras :

— Marpha ! mon enfant !

Elle se précipita sur sa main et la couvrit de baisers.

— Doucement, ma fille, fit l'abbé Rascomsky, ne le fatiguez pas, son état exige le calme et un repos absolu.

Les yeux de Wladimir regardèrent le ciel.

— Laissez-la, dit-il, mon repos n'est plus de ce monde, nos martyrs m'appellent là-haut ; Père, laissez-la-moi, et il l'attira doucement.

— Ne m'abandonnez pas, s'écria-t-elle en éclatant en sanglots.

César, Narbut et Chusco s'étaient approchés, eux aussi pleuraient.

Kirposky se recueillit un instant, puis fai-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES

FAUCHEURS

DE LA MORT,

Par AL. DE LAMOTHE.

CHAPITRE XXV.

UN MARIAGE SUR UNE TOMBE.

(Suite.)

— C'est impossible, si les Moscovites nous voyaient ou nous entendaient nous serions perdus, reprit un lieutenant.

— Le blessé peut-il marcher ?

— Il est évanoui.

— Silence donc ! commanda Chusco à demi-voix ; que quatre hommes fassent une civière avec leurs faux et des touloups, il n'y a pas de temps à perdre. Battori, cours vers la colline et, quand tu seras à cinq cents pas de nous, allume un feu de ralliement.

Ah ! bonnes gens naïfs, conservateurs crédules, qui avez pris au sérieux la dernière combinaison ministérielle, détrompez-vous ! C'est M. Barthélemy Saint-Hilaire lui-même qui vous dessille les yeux :

« La dernière combinaison ministérielle avait pour but de constituer une majorité de gouvernement, en faisant des avances au centre droit. »

M. Barthélemy Saint-Hilaire me fait l'effet d'un pêcheur qui, en jetant sa ligne dans un étang dont tous les poissons sauraient lire, grâce aux bienfaits de l'instruction laïque et obligatoire, aurait soin de les inviter à la méfiance par un écriteau ainsi conçu : « Les poissons sont prévenus que sous l'appât il y a l'hameçon. »

Nous appartenons à cette catégorie de politiques sincères qui, étant toujours eux-mêmes de bonne foi, ne se permettent pas de suspecter la bonne foi d'autrui. Il faut que la manœuvre nous crève les yeux pour que nous consentions à croire à la manœuvre. Nous devons donc remercier M. Barthélemy Saint-Hilaire, l'ami terrible de la présidence qui, au moment où l'on aurait pu se laisser prendre à l'amorce de la dernière combinaison ministérielle, a la charité de nous prévenir que c'est un piège et rien de plus.

Il s'agissait de « constituer une majorité de gouvernement. » Voilà pourquoi on a « fait des avances au centre droit. »

Voilà le centre droit averti.

On n'est pas de cœur avec lui, oh non ! on fait semblant. Histoire de « constituer une majorité de gouvernement. » Au fond, comme le disait encore, il y a deux jours, un journal officieux, « la politique de M. le Président de la République est la politique du centre gauche. »

Nous croyions, nous, qu'à la suite des dernières journées parlementaires, où le centre gauche a brillé par son évanouissement, il n'y avait plus de centre gauche, et partant qu'il n'y avait plus (si jamais il y en avait eu) de politique du centre gauche.

Un journal quelconque avait rapporté un propos attribué à M. de Goulard : l'honorable ministre de l'intérieur, conformant ses conversations intimes à son attitude à la tribune, dans la séance du jeudi 19, aurait déclaré qu'il entendait régler en tous points sa conduite sur les opinions du centre droit ; à quoi un officieux répond : « M. le ministre de l'intérieur n'a pu dire cela, il ne l'a pas dit. Les ministres n'ont pas une politique différente de celle de M. le Président de la République. Or, la politique de celui-ci est la politique du centre gauche. »

Rapprochez cette déclaration officieuse du passage le plus important de la lettre à M. Agricola Perdiguier sur les avances que la nécessité du moment a seule fait faire au centre droit, et vous avez, à moins que M. Barthélemy Saint-Hilaire et les officieux ne prennent leurs rêves personnels pour la pensée du Président, la révélation d'un très-joli piège tendu à la majorité conservatrice,

et du réveil qui se prépare pour elle s'ils lui arrivait de s'endormir sur ses lauriers.

Nous ne voulons la mort d'aucun pécheur ; mais si nous étions M. Thiers, comme nous ne laisserions jamais à la portée de M. Barthélemy Saint-Hilaire le « tout ce qu'il faut pour écrire » des comédies, et comme nous donnerions sur les doigts à nos officieux ! Jamais les ennemis les plus acharnés de la présidence n'ont pu lui faire le tort que lui font ses amis.

On maudissait autrefois l'entourage des têtes couronnées : la camarilla de Louis XVIII, l'intimité de Charles X, la petite cour personnelle de Louis-Philippe, les familiers de Napoléon III. On a accusé tous les souverains d'entretenir ainsi, en dehors des ministres et au-dessus d'eux, en dehors des Chambres, de leur influence et de leur contrôle, une sorte de gouvernement personnel. Je ne crois pas que, sous aucun des régimes précédents, on ait jamais rien vu, en ce genre, de comparable à l'agence Barthélemy Saint-Hilaire et Co. Quand le ministère dit : centre droit, l'agence dit : centre gauche. Qui est-ce qui trompe le public ici ? M. de Goulard aurait-il contresigné la lettre à M. Agricola Perdiguier ? En accepte-t-il les termes ?

Et M. Dufaure, si énergique, si éloquent, si affirmatif dans le sens des principes conservateurs, nous voudrions bien savoir ce qu'il pense des produits de l'usine Barthélemy Saint-Hilaire et Co ? Si M. Dufaure et M. de Goulard sont d'accord avec eux-mêmes, — et nous ne nous permettons pas d'avoir là-dessus le plus léger doute, — ils ne peuvent que vertement désapprouver neuf sur dix des lettres écrites par M. Barthélemy Saint-Hilaire. Ils ne peuvent pas non plus être satisfaits des journaux officieux qui font sans cesse campagne avec les radicaux contre les conservateurs. Nous nous demandons comment ils supportent cette dissonance entre les rouages divers du gouvernement dont ils sont les ministres écoutés.

M. Barthélemy Saint-Hilaire, le Pylade de la présidence, doit appartenir à la catégorie d'amis dangereux sans le savoir. Comment n'a-t-on pas encore cassé son zèle aux gages ? Comment n'a-t-on pas muselé sa parole imprudente ? C'est un des phénomènes de ce temps fécond en étrangetés.

Nous ne comprenons pas que les ministres tombent, que M. Saint-Hilaire reste, et que l'inquiétude s'évanouisse. Tant qu'il est en fonctions, c'est la révolution elle-même qui fait office de chambellan chez M. Thiers.

B. LOUSTALOT.

Nouvelles militaires.

Un décret présidentiel a nommé généraux de division six généraux de brigade, et généraux de brigade cinq colonels.

Cette promotion porte le nombre des premiers à quatre-vingts, et celui des seconds à deux cent quatre, pour la première section du cadre, sans y comprendre les généraux considérés comme ayant commandé en chef et maintenus, sans limite d'âge, dans la première section du cadre de l'état-major général.

Or, le cadre réglementaire est fixé à quatre-vingts divisionnaires et à cent soixante brigadiers. Voilà donc vingt généraux de division et quarante-quatre de brigade dépassant aujourd'hui le complet réglementaire.

On comprend que les exigences de la dernière guerre, que la nécessité de ne pas arrêter court l'avancement dans les grades élevés de l'armée motivent cette surabondance d'officiers généraux ; mais si on les nomme, si on les maintient sur les cadres, il faut les payer ; voici où nous ne comprenons plus ce qui est fait et comment l'on fera.

On ne saurait avoir l'espoir que d'ici à janvier 1873 et même 1874, ces soixante et quelques officiers généraux, par un motif quelconque, disparaîtront de la première section du cadre. Cependant le budget de 1873 est demandé et aligné en vue du nombre réglementaire de quatre-vingts et de cent soixante.

Sur les fonds de quel chapitre soldera-t-on les officiers qui se trouvent en sus de l'effectif des cadres ?

On dira peut-être : mais tous ces généraux ne sont pas employés ; plusieurs sont maintenus en disponibilité. Soit. Néanmoins, si nous savons compter, il y a eu pendant les six premiers mois de 1872 une trentaine, au plus, de généraux de division et une quarantaine de généraux de brigade en disponibilité. Pendant la seconde partie de l'année, la moitié au moins de ces officiers ont été employés pour le service des inspections générales. On voit donc que, outre le traitement d'activité demandé pour les cadres réglementaires, le budget aurait dû comprendre au moins la solde de disponibilité pour le nombre de ceux qui viennent en sus des cadres.

Le budget de la guerre ne serait-il pas une vérité sous la République ?

Sur les six généraux de brigade nommés généraux de division, deux, MM. de Bretteville et de Brauer, appartiennent à l'arme de l'infanterie ; deux à celle de la cavalerie, les généraux de France et de Gondrecourt ; le cinquième, de Berckheim, à l'artillerie ; le sixième, Doutrelaine, au génie. Un mot sur chacun d'eux :

M. Normand de Bretteville a soixante et un ans. Les pages les plus saillantes de sa vie sont d'avoir commandé, à l'expédition de Bomarsund, en 1854, le 12^e bataillon de chasseurs à pied, puis le 1^{er} de grenadiers de la garde où le fils de l'empereur était incorporé, régiment avec lequel il combattit d'une façon brillante à Magenta.

M. de Brauer a 58 ans : longtemps en Algérie, en Corse, à Rome, il commandait une brigade à l'armée de Metz et une autre

au corps du général Clinchant pendant la lutte avec la Commune.

Le général de France a 57 ans. Longtemps dans la cavalerie d'Afrique, colonel du 5^e de chasseurs à cheval, il a commandé une brigade légère de la garde impériale avec laquelle il a fait la guerre contre la Prusse.

Le général de Gondrecourt a un nom connu dans les lettres. On lui doit un grand nombre de romans militaires dont plusieurs sur l'Algérie, où il resta longtemps aux spahis. Il commanda plus tard le joli régiment des chasseurs de la garde impériale, puis l'Ecole de Saint-Cyr. Le général de Gondrecourt a 57 ans. Il a commandé la 2^e brigade de la division de cavalerie au 4^e corps à l'armée du Rhin.

Le général de Berckheim a 53 ans. Ancien élève de Metz, il est arrivé jeune aux grades supérieurs. A Sedan, il commandait l'artillerie du 5^e corps et s'y est acquis de la gloire.

Le général Doutrelaine sort de l'Ecole polytechnique. Il a 52 ans. Longtemps aide-camp du maréchal Vaillant, il a rendu à cet ancien ministre les meilleurs services. Il était à l'armée de Metz en 1870. (Union.)

LA PRÉTENDUE SŒUR DE BAZAINE.

On lit dans le *Peuple Souverain* :

Nous avons publié, d'après l'*Industriel alsacien*, un récit contenant divers détails sur l'enfance et les aventures de jeunesse du maréchal Bazaine ; ce récit, qui émanait d'une femme se disant la sœur du maréchal, était, paraît-il, inexact sur plusieurs points.

Un de nos lecteurs nous adresse, à ce sujet, les intéressants renseignements qu'on va lire, rectifiant le récit que nous avons donné :

« A monsieur le rédacteur en chef du *Peuple Souverain*.

» Monsieur,

» Dieu m'est témoin, quand même je serais le premier avocat du monde, qu'il me serait impossible de prendre la défense de l'homme à qui la France doit en partie ses malheurs ; je veux parler du maréchal Bazaine.

» Les notes de l'*Industriel alsacien*, publiées dans votre numéro du 27 courant, sont généralement apocryphes.

» Bazaine n'est pas né à Sarreguemines, il ne s'est jamais appelé Regnier ; son père s'est marié avec une demoiselle Douzanie ; j'ai connu particulièrement l'une des proches parentes du maréchal, parti le sac sur les épaules. Il n'a jamais été saltimbanque ; et quand cela serait, il n'y aurait pas de mal, s'il eût fait son devoir de Français.

» Le maréchal Bazaine n'a pas de sœur, il a un frère puîné, ingénieur à Paris ; le capitularde de Metz est né à Versailles le 13 février 1811 ; il fit ses études au lycée de Nancy, où déjà ses jeunes camarades l'appelaient Bazaine le traître ; il s'engagea à dix-huit ans, et avança rapidement, comme on sait.

sant un effort :

— Sigismond, dit-il.

— Que désirez-vous ! mon père.

— C'est toi qui dois me remplacer auprès d'elle, tu me l'avais demandée, vous êtes fiancés, veux-tu toujours être son protecteur et son soutien ?

— Toujours, oui, devant Dieu je le jure.

— Et toi, Marpha, veux-tu qu'il soit ton époux ?

— Oui, murmura-t-elle.

— Alors mettez vos mains dans ma main et faites-moi la promesse que là, au pied de cette croix, cette nuit même, vous ferez consacrer votre union par la même bouche qui va m'ouvrir les portes du ciel.... le promettez-vous ?

— Nous le promettons, père.

— Soyez donc bénis, mes enfants, pour cette dernière et immense consolation dont vous entourez mes derniers instants : Narbut, sois pour elle un soutien ; Marpha, sois pour lui ce que ta mère a été pour moi.... Dieu veuille.... Soulève-moi, Magnus, mon vieil ami, j'étouffe.... encore un

peu.... doucement, mon Dieu, que votre saint nom soit loué ! je ne laisserai pas une orpheline sur....

Un accès de toux sèche lui coupa la parole et sa blessure recommença à saigner.

— Père ! murmura le mourant, approchez, approchez, venez recevoir ma confession.

Le prêtre écarta doucement les fiancés et se pencha sur ses lèvres.

Pendant quelques minutes on n'entendit plus qu'un léger murmure ; puis l'abbé Rascomsky se releva, étendit les mains et prononça les paroles puissantes qui ouvrent au chrétien les portes du ciel.

Les yeux de Wladimir rayonnaient d'une joie céleste et son visage semblait transfiguré, l'aurole de la gloire semblait déjà briller sur le front du patriote catholique.

Dans ce moment suprême, il y eut comme un réveil de ses forces ; il se souleva à demi et, d'une voix empreinte d'une sérénité céleste, il dit :

— Adieu, frères, continuez à être fidèles à votre religion et à votre patrie, que le Sei-

gneur bénisse vos efforts et sauve la Pologne !

Puis il tendit la main au prêtre, à ses enfants, à César ; bénit encore une fois Narbut et Marpha, implora Dieu pour la douce Thadéa et son fils, qu'il croyait toujours en exil, adressa quelques paroles de consolation à Magnus, prosterné près de lui, et, fermant les yeux, répéta les doux noms de la Pologne bien-aimée et de la vierge de Tchestakove.

En ce moment, du milieu de la Varta, s'élevaient vers le ciel des cris de désespoir auxquels répondaient, de la rive, les féroces hurlements des bourreaux.

— Pologne à moi ! Pologne à nous ! hurlaient les Cosaques.

— Seigneur ! Seigneur ! pardonnez-leur, ils ne savent ce qu'ils font, murmura le chrétien mourant.

Telle fut la dernière parole que les anges recueillirent sur les lèvres du martyr, pour les porter au pied du trône de Celui qui pèse dans les balances de son éternelle justice les actions des hommes, celles des victi-

mes comme celles des bourreaux.

L'abbé Rascomsky posa la main sur le cœur généreux qui venait de battre pour la dernière fois.

— Heureux ceux qui meurent dans la paix du Seigneur ! dit-il.

Et tous les volontaires, fléchissant le genou, récitèrent les prières des morts.

Au loin on entendait toujours les cris furieux de :

— Pologne à nous ! Pologne à moi !

Quelques heures après, dans une fosse creusée au pied de la grande croix, on déposa le cadavre du patriote, revêtu de son costume ; d'une main il tenait son épée nue, symbole de son courage, de l'autre, repliée sur sa poitrine, un crucifix, symbole de sa foi.

Puis, sur la tombe que des mains pieuses venaient de recouvrir, au pied d'un autel formé d'un tronc d'arbre à peine équarri, le vaillant Narbut et l'héroïque Marpha vinrent s'agenouiller, la main dans la main, pour recevoir la bénédiction du prêtre.

(La suite au prochain numéro.)

» Ses défauts d'enfant terrible et de mauvais sujet étaient de notoriété publique pour tous ceux qui le connaissaient, et surtout pour ses parents.

» Un jour, sa tante lui dit, rouge de colère : Misérable ! tu périras sur l'échafaud ! il venait d'assommer un petit chat à coups de pierres.

» La proche parente du maréchal, dont j'ai parlé, était très-ancienne et très-pauvre ; elle recevait quelques secours de Bazaine, l'ingénieur ; mais le maréchal ne répondit jamais à ses requêtes pressantes.

» La brave octogénaire demeurait, il y a quelques années, rue Daguerre, au coin de la rue Fermat.

» Pendant le siège des Prussiens, je la rencontrai et lui dis :

» — Eh bien, madame, que pensez-vous du maréchal ?

» — Ah ! monsieur, me dit-elle en haussant les épaules d'une manière à exprimer tout son mépris, ne m'en parlez pas ! c'est une honte pour une honnête famille d'avoir mis au monde un pareil être. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Les 47 sous-lieutenants-élèves de la promotion de Saint-Cyr de 1870, qui tous ont fait la guerre et qui étaient rentrés pour trois mois à l'Ecole (d'octobre à janvier 1872), viennent de sortir définitivement, après avoir passé de nouveaux examens. Ils rejoindront leurs régiments, après un court congé dans leurs familles.

L'Ecole, passée en revue à Versailles, par le ministre de la guerre, se composera, pendant l'année scolaire 1872-1873, de 170 élèves entrés à la fin de 1871 et de 320 entrés à la fin de 1872. Total, 490 jeunes gens appelés à recruter notre armée comme sous-lieutenants.

Cette année, une cinquantaine de ces jeunes gens sont encore spécialement affectés à l'arme de la cavalerie et font des études *ad hoc*. Les écuries de l'Ecole contiennent trois cents beaux chevaux. Ce système a été introduit, il y a quelques années, par le maréchal Randon.

Il paraît toutefois que les résultats obtenus par ce mode de recrutement ne paraissent pas satisfaisants, car il est, nous assure-t-on, décidé en principe qu'en 1873 il n'y aura plus de désignations spéciales pour l'arme de la cavalerie, à l'entrée des jeunes gens à Saint-Cyr.

Ils ne seront, comme jadis, désignés pour cette arme qu'à leur sortie de l'Ecole, par *numéro de mérite et d'aptitude*. Puis ils iront faire deux années d'études spéciales à l'Ecole de cavalerie de Saumur avant de rejoindre leurs régiments.

Ajoutons que les trois cents chevaux du manège seront maintenus à Saint-Cyr, et que tous les élèves des deux années recevront également des leçons d'équitation.

On lit dans l'Union, de Nantes :

Les Espagnols assassins du digne commandant Asla ont-ils bien dit la vérité dans leur révélation à leurs camarades de chambre ? Ils ont assassiné, disent-ils, ce malheureux, à coups de triques ; mais l'autopsie, nous assure-t-on, a démontré des blessures qui n'ont pu être faites qu'avec un instrument tranchant, et dont la lame devait être effilée comme celle d'un rasoir ou d'un bistouri.

Cette trique ne serait-elle mise en jeu que pour essayer d'écarter la préméditation ? C'est ce que l'instruction démêlera sûrement.

Les médecins chargés de l'autopsie ont eu l'idée d'enlever la peau du visage et de la tête, afin de pouvoir mettre la pièce à conviction la plus importante sous les yeux de la justice.

Nous lisons dans l'Indépendance bretonne de Saint-Brieuc :

« Un crime affreux a jeté samedi soir l'effroi dans notre ville et a provoqué un universel sentiment d'horreur.

» Nous avons recueilli, sur l'assassinat qui fait le sujet de toutes les conversations, les renseignements suivants, dont l'exactitude est certaine :

» Dans la journée de samedi, le sieur Douarin, dont l'intempérance était notoire, injuria son fils, qui l'aidait à décharger une

charretée de poissons. Au repas du soir, le jeune homme se plaignait des propos dont son père s'était servi à son égard ; pour toute réponse, ce père dénaturé prit un couteau qui se trouvait sur la table et en frappa son fils qui tomba à ses pieds.

» La police, avertie, s'est immédiatement assurée du meurtrier et l'a conduit à la maison d'arrêt.

» Douarin, Jean-Marie, âgé de 48 ans, est originaire de Basse-Bretagne, et il habitait Saint-Brieuc, sur la place du Martray.

» La victime, marin de la flotte en congé renouvelable, était âgée de 23 ans, et souvent le fils servait de protecteur à sa mère contre les mauvais traitements dont elle était l'objet de la part de Douarin père, qui, dans son ivresse, acceptait difficilement son intervention filiale, bien louable cependant.

Le malheureux jeune homme, frappé de deux coups de couteau, l'un au côté gauche et l'autre au bas-ventre, a reçu les soins empressés de MM. les docteurs Castel et Guibert, mais il a succombé dimanche, vers deux heures, à ses blessures. »

La cour de Caen vient de confirmer un jugement prononcé par le tribunal de Falaise, et qui intéresse au plus haut point le commerce agricole.

Le sieur Désiré Aubert, pour se défaire d'un cheval méchant, lui avait fait absorber une dose d'opium. Très-doux sur le champ de foire, l'animal redevint furieux le lendemain.

Le sieur Aubert a subi un procès, dont le résultat a été pour lui d'être condamné, non à reprendre son cheval, mais à faire un an de prison, à payer 50 fr. d'amende et 200 fr. de dommages-intérêts.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La représentation de lundi prochain, donnée par la troupe du Grand-Théâtre d'Angers, se composera de la *Tour de Nesle*, un vieux drame qui fait toujours salle comble, et du *Réveillon*, pièce nouvelle en 3 actes, grand succès du théâtre du Palais-Royal.

Tribunaux.

UN BRIGADIER DE GENDARMERIE ARRÊTÉ PAR LA GARDE NATIONALE.

Ce fait de l'arrestation d'un brigadier de gendarmerie, sur les ordres d'un maire, remonte au mois de décembre 1870. Il se passa dans la petite ville de Brantôme. M. Puyjoli, maire de Brantôme, au lieu de faire distribuer les feuilles de route aux mobilisés par la poste, comme cela se faisait dans les autres cantons, donna l'ordre à la gendarmerie de les porter. Le brigadier de gendarmerie Profil représentait seul, avec un gendarme, la gendarmerie ; il répondit que, ne pouvant déjà suffire aux services qui lui ressortissaient, il ne se chargerait pas de cette distribution ; qu'en outre de l'impossibilité matérielle, la réquisition qui lui était faite était contraire aux décrets sur la gendarmerie.

Le maire donna l'ordre d'arrêter le brigadier et son gendarme. Quatre gardes nationaux et un caporal arrêterent le brigadier, qui ne fit pas de résistance. Pendant ce temps, le gendarme partit à franc étrier pour Périgueux et entra à Brantôme porteur d'un ordre du préfet qui enjoignait au maire de mettre immédiatement le brigadier en liberté. Sa captivité n'avait duré que quinze heures.

Le brigadier s'est depuis démis de son grade, afin d'intenter une action en dommages-intérêts contre le maire qui l'avait arrêté illégalement.

Au nom du maire, on soutenait le droit d'arrestation, et subsidiairement on invoquait sa bonne foi. Au surplus, le brigadier aurait, à plus d'une reprise, proféré des injures contre les représentants de la municipalité de Brantôme.

Le tribunal de Périgueux n'en a pas moins condamné le maire à payer au gendarme Profil, à titre de dommages-intérêts, la somme de 4,000 fr.

Agriculture.

Une preuve des avantages de la sélection ou choix des grains pour l'ensemencement,

de même que l'on choisit des étalons de race pour avoir de plus beaux produits, est fournie par un propriétaire de la Vienne.

M. Jean Antigny a obtenu de deux grains de blé bleu, dit de Noé, deux cent quarante-six épis qui ont produit sept mille trois cents grains, et encore croit-il en avoir égaré une quarantaine au nettoyage.

M. Antigny a conservé et montre les deux anciennes poussées de paille qui ont produit cette prodigieuse récolte, plus de 3,500 pour 1. Sans doute, c'est là un fait exceptionnel, mais qui montre mieux que tous les articles ce que c'est que le blé de Noé.

On sait que le blé de Saumur fut obtenu par le même procédé.

On lit dans le Journal de la ferme :

« Mon grand père, honnête cultivateur, possédait une vigne en coteau dans laquelle il y avait une vingtaine d'arbres fruitiers en plein vent. Ces arbres étaient très-gros : leurs troncs mesuraient au moins trente centimètres de diamètre. Ils étaient éparpillés çà et là dans la vigne, et, chaque année, ils se chargeaient régulièrement de fruits.

» La terre de cette vigne était assez meuble ; elle se composait d'argile mêlée de gravier et de gros caillou. Or, chaque année, en la travaillant, on ramassait quelques-unes des plus grosses pierres, parce qu'elles gênaient le binage, et on les portait au pied des arbres, où se trouvait un vide de quatre à cinq mètres.

» Depuis longtemps les choses se passaient ainsi, car les tas de pierres autour de ces arbres s'élevaient bien à deux mètres.

» Les voisins, qui avaient remarqué la fertilité de ces arbres, dirent :

» — Mais que faites-vous donc à vos arbres, père Joly, pour qu'ils chargent tant ?

» Et mon grand père de répondre en riant :

» — Je les fume avec des cailloux.

» Ils comprenaient fort bien que les tas de pierres garantissaient le cheveu de l'arbre, empêchaient les mauvaises herbes de pousser et retenaient les feuilles en automne.

» Ces feuilles décomposées, réduites peu à peu en terreau, se trouvaient entraînées par les eaux pluviales jusqu'au fond du tas, et maintenaient la fraîcheur, même en temps de sécheresse intense, tout en ne s'opposant pas à la circulation de l'air.

» Une circonstance se produisit et confirma cette explication ; la voici :

» Mon grand-père voulut bâtir dans sa vigne un petit pavillon pour s'y mettre à l'abri pendant certaines heures du jour et y coucher au besoin. Il choisit l'emplacement près de ses deux arbres, et pour se bâtir les murs il se servit des pierres qui se trouvaient au pied de ses deux arbres, dont l'un était un poirier Blanquet, et l'autre une Vigoureuse d'un grand rapport tous les ans.

» Après l'enlèvement des pierres, les deux arbres restèrent quatre ou cinq ans sans porter de fruits et ils ne reprurent leur fertilité que lorsque de nouvelles pierres formèrent autour d'eux une couche d'une certaine épaisseur. »

Dernières Nouvelles.

Les réceptions du premier janvier n'ont été signalées par aucun incident remarquable. Un double hommage y a été rendu à l'Assemblée : elles ont eu lieu à Versailles, qui est son séjour officiel, et la visite de M. Thiers à M. Grévy a précédé celle de M. Grévy au délégué de l'Assemblée. Cela a été une reconnaissance nouvelle des droits souverains de l'Assemblée nationale.

A ce propos, on désirerait savoir pourquoi le nouveau conseil d'Etat, qui avait eu le tort de se présenter chez M. Thiers d'où n'émanaient que les conseillers en service extraordinaire, avant de voir le représentant de l'Assemblée d'où il était issu, n'a pas encore rempli ce dernier devoir. C'est un acte de déférence et de convenance que l'on ne saurait, ce nous semble, retarder davantage.

Le nonce apostolique n'a pas pris la parole au nom du corps diplomatique ; il n'y a pas eu de discours ; chaque membre du corps diplomatique a été reçu à son tour.

Il est inexact que l'Orénoque soit rappelé ; un bâtiment vient de le ravitailler, comme cela se pratique tous les six mois.

M. de Corcelles accepte le poste d'ambassadeur à Rome.

On mande de Rome, 4^{er} janvier :

Le commandant de l'Orénoque a reçu l'ordre de se trouver demain à son bord pour recevoir le nouvel équipage venant de France.

Le Pape s'est abstenu de donner aucun conseil à M. de Corcelles, qui était resté, jusqu'à présent, indécis.

Ainsi qu'il leur était prescrit, les officiers de l'Orénoque ne se sont présentés mercredi ni au Vatican ni au Quirinal.

Pour les articles non signés : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 31 décembre 1872.

NAISSANCES.

Le 1^{er}. — François-Jean Tixier, rue de Bordeaux.

Le 3. — Alphonsine-Marie Vallet, rue de la Basse-Ile.

Le 4. — Clément Jamin, rue de la Chouetterie ; — Gaston-Albert Tolozan, rue Royale.

Le 8. — Alphonse Charruau, rue de Fernet.

Le 10. — Charles-Louis Riobé, rue Duncan.

Le 11. — Amanda Pavier, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 13. — Henri Clairambault, place Saint-Pierre.

Le 15. — Marie-Henriette Hubert, rue de la Visitation ; — Emile-Paul Garreau, rue de la Comédie ; — Eugénie-Armandine Petitot, rue Saint-Nicolas.

Le 16. — Georges Dagan, rue de la Marmaillette.

Le 17. — Albert Thiphanneau, rue de la Marmaillette ; — Alphonse Rabineau, rue Bodin.

Le 20. — Marie-Madeleine Pannier, quai de l'Ecole.

Le 21. — Auguste Ballu, à l'Hospice.

Le 22. — Joseph-Georges Leclerc, rue du Puits-Tribouillet.

Le 23. — Louise-Clémentine Gautier, rue Verte.

Le 25. — Angèle Meunier, rue Notre-Dame.

Le 28. — Marie Rosière, au Petit-Puy.

Le 29. — Julie-Madeleine Babilhac, rue Courcouronne.

Le 30. — Marie-Joséphine Le Lannier, rue Saint-Nicolas.

MARIAGES.

Le 16. — Eugène Guignon, imprimeur, et Marie-Virginie-Léonie Guichard, sans profession, tous deux de Saumur.

Le 21. — Emile-Nicolas Bribard, menuisier, de Montreuil-Bellay, et Jeanne-Louise Massonneau, couturière, de Saumur.

Le 30. — Eugène-Jules Duhamel, mécanicien, et Marie-Louise Gauthier, sans profession, tous deux de Saumur.

DÈCÈS.

Le 4^{er}. — Alexis-Louis Joussetin, boulanger, 26 ans, rue des Capucins ; — Philippe-Pierre-Clément Grosbois, boulanger, 32 ans, Grand'Rue.

Le 2. — Jean-Baptiste Blivet, tisserand, 44 ans, à l'Hospice.

Le 3. — Perrine Dolivet, journalière, 80 ans, veuve Etienne Darondeau, à l'Hospice.

Louis Meslet, forgeron, 44 ans, domicilié à la Croix-Verte, mort à Souzay, le 24 novembre.

Le 6. — Marie-Augustine Fournée, 4 mois, Grand'Rue ; — Anne Moutin, journalière, 64 ans, veuve Joulain, à l'Hospice ; — Claude Caillé, rentier, 74 ans, route de Varrains.

Le 7. — Florence Marquet, 11 mois, rue Saint-Nicolas ; — Auguste Blavette, maréchal-ferrant, 63 ans, à l'Hospice ; — Edouard Quentin, rentier, 64 ans, rue Saint-Nicolas ; — Joseph Moizé, chapelier, 57 ans, place de la Bilange.

Le 8. — Jeanne Douzilleau, journalière, 69 ans, épouse Mathurin Blin, à l'Hospice.

Le 9. — Louis Clin, marchand de bois, 69 ans, rue de la Basse-Ile ; — Jacques-Etienne Noël, palefrenier, 45 ans, rue St-Nicolas.

Le 13. — Louise Delaunay, marchande, 79 ans, veuve Pierre Richard, rue des Bases-Perrières.

Le 16. — Adèle Marchais, journalière,

34 ans, épouse Louis-René Davis, rue Beaurepaire; — Marie Millerand, journalière, 60 ans, épouse Louis Assier, rue du Portail-Louis; — Françoise-Désirée Poulain, couturière, épouse Marie-Louis Conseil, à l'Hospice.

Le 17. — Pauline Pineteau, 63 ans, épouse Charles Naurais, rue de la Marmaillette; — Madeleine-Léontine Beuzon, 4 ans, rue de la Basse-Ille.

Le 18. — André-Thomas Batteau, journalier, 74 ans, rue de l'Ancienne-Gare.

Le 19. — Jean-François-Louis Gatineau, journalier, 68 ans, rue de la Visitation.

Le 20. — Marie Briand, 69 ans, épouse Louis Cartault, ancienne route de Tours.

Le 21. — Anne Rebuffeau, couturière, 29 ans, épouse Auguste Masse, rue du Presbytère.

Le 24. — Charles Papillon, rentier, 89 ans, rue du Collège; — Jeanne Beuzon, 7 ans, rue de la Basse-Ille.

Le 26. — Charles Chesneau, propriétaire, 82 ans, rue des Basses-Perrières.

Le 27. — Léontine-Marie Dégonzat, 6 mois, rue de Fenet.

Le 30. — Joseph Poirier, 3 ans, rue de la Visitation.

ARPENTAGE ET EXPERTISE.

M. BOISNARD, géomètre-expert d'Angers, vient de se fixer à Saumur, place du Petit-Thouars, maison Dupont.

Arpentages, levés de plans, nivellements, estimations, partages, états de lieux, etc., etc.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalescière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Aucune maladie ne résiste à la douce Revalescière Du Barry, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Cure N° 59,381.

Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs (Ière), 25 août.

Monsieur, — La Revalescière Du Barry m'a délivré d'une inflammation d'estomac et des intestins dont j'ai horriblement souffert pendant trois ans. Je ne pouvais supporter aucun aliment ni breuvage, je rendais tout; je désirais la mort, j'avais des pensées de me suicider malgré que je n'eusse que trente ans. C'est la Revalescière, que j'ai employée en désespoir de cause, qui m'a parfaitement rendu la santé.

F. PERRIOL, marchand.

Cure N° 62,845

Ecrainville (Seine-Inférieure), 27 novembre.

Je souffrais pendant trente-six ans d'un asthme qui me forçait à me relever quatre ou cinq fois chaque nuit par l'oppression qui allait me faire perdre respiration. Il y a huit jours que je prends la Revalescière Du Barry, et m'en trouve très-bien. Je dors maintenant très-bien et respire facilement.

J'ai l'honneur, etc.

BOILET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, Common, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 2 JANVIER 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	53	35	» 15	» 15	» 15	» 15	» 15	C. gén. Transatlantique, j. juill.	384	»	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	77	25	» 25	» 25	» 25	» 25	» 25	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	407	50	»	2 50
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	»	»	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	493	75	»	3 75
5 % Emprunt	85	13	» 30	» 30	» 30	» 30	» 30	Société autrichienne, j. janv. . .	»	»	»	»
Emprunt 1872	37	40	» 25	» 25	» 25	» 25	» 25	OBLIGATIONS.				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	208	»	»	»	»	»	»	Orléans	277	»	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	390	»	»	»	»	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée. . .	276	»	»	»
— 1865, 4 %	435	»	»	»	»	»	»	Est	267	25	»	»
— 1869, 3 % t. payé. . .	280	»	»	»	»	»	»	Nord	288	50	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	248	»	»	»	»	»	»	Ouest	276	»	»	»
— libéré	»	»	»	»	»	»	»	Midi	278	»	»	»
Banque de France, j. juillet. .	4290	»	60	»	»	»	»	Deux-Charentes.	242	50	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. .	620	»	»	»	»	»	»	Vendée	243	»	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	500	»	»	»	»	»	»					
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»	»	»	»	»					

GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.			
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.			
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).			
9 — 02 — — omnibus.			
1 — 33 — — soir, —			
4 — 13 — — express.			
7 — 27 — — omnibus.			
DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.			
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.			
8 — 20 — — omnibus.			
9 — 50 — — express.			
12 — 38 — — soir, omnibus.			
4 — 44 — — —			
10 — 30 — — express-poste.			

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Études de M^e TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, et de M^e LIONET, avoué à Angers.

VENTE DE DIVERS IMMEUBLES

Sur baisse de mises à prix, EN CINQ LOTS, SITUÉS commune de Denezé, consistant en :

- 1^o Soixante-six ares de bois-taillis, nommé le bois de la Garenne-de-Villeneuve. Mise à prix. 480 fr.
- 2^o Trois hectares 25 ares 60 centiares de terre, dans la pièce des Ardillons, exploités par le sieur François Couet. Mise à prix. 2 640 fr.
- 3^o Quatre-vingt-huit ares de vigne rouge, âgée de quatre ans, exploitée à moitié par le sieur Guibert fils, sis au canton des Ardillons. Mise à prix. 880 fr.
- 5^o Soixante-quatorze ares 60 centiares de vigne rouge, âgée de quatre ans, situés aux Ardillons, exploités par le sieur Adolphe Cartier. Mise à prix. 480 fr.
- 5^o Un hectare 62 ares 80 centiares de terre, en sainfoin (jouissance de suite), situés au canton des Ardillons. Mise à prix. 1,440 fr.

Oltre les frais et charges. L'adjudication aura lieu en la salle de la mairie de la commune de Denezé, le dimanche 19 janvier 1873, à midi.

Pour plus amples renseignements, voir les placards affichés, le journal l'Echo saumurois du 1^{er} janvier 1873, et s'adresser, soit à M^e P. TAUREAU, notaire à Doué-la-Fontaine, soit à M^e LIONET, avoué à Angers, 4, rue des Cordeliers.

Pour insertion sommaire, (6) LIONET.

ALOUER PRÉSENTMENT.

UN DES PLUS GRANDS MAGASINS DE LA VILLE Situé rue du Puits-Neuf, 29, A SAUMUR. S'adresser à M. JAGOT, qui jusqu'au 30 décembre, liquide ses marchandises à 40 pour 0/0 de perte.

A VENDRE D'OCCASION.

DEUX BONS CASIERS, de grandeurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier. S'adresser au bureau du journal.

HOTEL D'ANJOU

M. PETIT recommande à sa nombreuse clientèle ses pâtés de foies gras et gibiers aux truffes du Périgord. (631)

ON DEMANDE un valet de chambre. S'adresser au bureau du journal.

A. DELESTRE ET Co, CHANGEURS, 41, rue VIVIENNE, PARIS. Paiement immédiat avec prime des

COUPONS

Lombards, Ottomans 1865, Péruviens, Turcs 5 %, Egyptiens, Danubiens, Chiliens, Autrichiens métall. convertis, Rente espagnole, intérieure et extérieure, etc., etc. Ordres de Bourse au comptant et à terme; correspondance avec la France et l'Etranger. Achat et vente des matières d'or et d'argent. (634)

Étude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

CONTINUATION DE LA BELLE VENTE Aux enchères, après faillite, DES MOBILIERS

De MM. GUSTAVE et LÉON DE FOS, Et en plus les objets mobiliers de M. ERNEST DE FOS.

Le lundi 6 janvier 1873, à midi, et jours suivants, dans l'ancienne maison de banque De Fos, rue Haute-Saint-Pierre, n° 11, à Saumur, à la requête de MM. CHANLOUINEAU, MULOT et GUÉRIN, syndics de ladite faillite,

Il sera vendu : Draps, nappes, serviettes, essuie-mains, beaux tableaux, gravures, argenterie, bijoux montés en diamants, châle de l'Inde, belles dentelles, noire et blanche, garde-robes d'homme et de femme, fusil Lefauchaux, environ 500 volumes de différents ouvrages, à M. Ernest De Fos, pendules et candélabres en bronze, coupes montées, coffrets, objets d'étagères, etc.

Vins de Bordeaux, Pajarette, L'Hermitage, Champagne, Rizay et autres.

Plusieurs fauteuils de bureau, cinq bureaux en chêne, bois de rose et autres, appareils à gaz, grillage, calorifère, caisse en fer, chaises, tables, quantité de vieux registres et papiers, et beaucoup d'autres objets.

ORDRE DE LA VENTE : lundi et mardi, vente du mobilier, mercredi et jeudi, vente de l'argenterie, des bijoux, tableaux et bibliothèque; vendredi, vente du mobilier des bureaux, des vieux registres, papiers, etc.

Exposition de l'argenterie, des bijoux, tableaux et bibliothèque, mardi et mercredi, 7 et 8 janvier, de 9 heures à 11 heures.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Saumur, imp. de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE,